

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Saint Maclou La Brière sous la présidence de Corinne BRULIN. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 9 avril 2024. Les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 2 avril 2024.

**Etaients présents :** LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE, , DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, , QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

**Pouvoirs de :**

- M. Marc ROSE, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. Frédéric CARLIERE, Maire de GODERVILLE
- M. André Pierre BLONDEL, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. Kevin DUBOCAGE, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LAVILLE-REVET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREUTE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE

**Excusées :** M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, Président de Campagne de Caux.

**Assistaient également à la réunion :** Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme Muriel TORRELI, responsable finances, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur QUESADA Antonio

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	22
Nombre de votants	42

**Délibération n° 047/2024**

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

## Délibération n° 047/2024

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211.13 et suivants, L.11612.1 et suivants (adoption et exécution du budget), L.2311.1 et suivants (budgets et comptes) et 2121.14 (fonctionnement du Conseil) ;
- Vu** la loi n°96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités locales ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et l'amélioration des budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;
- Vu** l'instruction comptable M49 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, portant sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable ;
- Vu** les budgets et décisions modificatives de l'exercice 2023 ;
- Vu** les comptes de gestion de l'exercice 2023 présentés par le comptable public.

**Considérant** que l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit notamment que, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président qui n'est plus en fonction peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Avant de procéder au vote du compte administratif, et compte tenu de ces dispositions, il vous est proposé d'élire Mme Corinne BRULIN pour présider et mettre aux voix le compte administratif du budget Assainissement non collectif 2023.

**Considérant** que le compte administratif 2023 du budget Assainissement non collectif, conforme au compte de gestion, présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2023	59 128,54 €	4 084,18 €
DEPENSES exercice 2023	93 166,64 €	19 815,00 €
Résultat	- 34 038,10 €	- 15 730,82 €
Résultat cumulé	59 541,83 €	85 317,84 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>25 503,73 €</b>	<b>69 587,02 €</b>
Solde des RAR		- 4 100,00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

Par 40 voix pour et 1 abstention de Bayou Anthony

M. Girard Serge ne prend pas part au vote

**D'ADOPTER** le compte administratif 2023 du budget Assainissement non collectif

Communauté de Communes

Corinne BRULIN

Campagne de Caux

Conseillère Communautaire Titulaire de

52 Impasse du Lin

SAINT-MACTOU-LA-BRIERE

76110 GODERVILLE

